

Fonds d'Intervention Régional (FIR) 2026

Datum 9.10.2026
Sujet ARS La Réunion
Kontakt <div> <div> <div><p>ars-reunion-fir@ars.sante.fr</p></div> </div> </div>
Region Francúzsko
Kategorie Zdravotníctvo a nemocnice, Sociálne služby, Štátne inštitúcie

Le Fonds d'Intervention Régional (FIR) finance des actions et des expérimentations qui répondent aux objectifs définis dans le Projet Régional de Santé de La Réunion. Les opérateurs de santé peuvent déposer une demande de financement pour la mise en œuvre d'actions au titre de l'année 2027. Cette demande se fera via la plateforme STARS FIR du 30 octobre au 30 décembre 2026.

L'ARS La Réunion souhaite accompagner des projets qui favorisent la mise en œuvre du Projet Régional de Santé. Les opérateurs de santé sont invités à proposer des actions annuelles ou pluriannuelles concernant les thématiques suivantes :

- La prévention et promotion de la santé : La stratégie régionale en la matière est disponible en suivant ce lien
- La nutrition, le diabète ou l'obésité
- Les addictions, la santé mentale
- La santé des femmes et des enfants, le cancer, dont santé sexuelle et VIF
- Le cancer
- Les maladies chroniques (hors cancer)
- Les personnes en situation de précarité
- La coordination de parcours
- Les personnes âgées
- Les personnes vivant avec un handicap
- Les études et l'observation en santé
- Le développement des systèmes d'information de santé
- Un environnement favorable à la santé
- La veille et la sécurité sanitaire
- Les maladies infectieuses
- La santé des soignants

Les actions proposées ne doivent pas recevoir d'autres financements de l'ARS. Elles doivent être mises en œuvre en 2027, ou initiées en 2027 pour les actions pluriannuelles. Il peut s'agir d'un renouvellement d'action ayant déjà reçu un financement les années précédentes.

Une nouvelle plateforme de dépôt des projets

Le dépôt des projets se fait via STARS-FIR, une plateforme dématérialisée de demande de subvention des projets financés sur le FIR.

La plateforme vous permet d'accéder à toutes les informations relatives à vos demandes : les renseignements concernant votre structure, vos projets, le suivi des financements et l'état d'avancement des différents projets soumis en temps réel.

Après votre inscription ou votre connexion sur STARS-FIR, vous pourrez :

- Accéder en lecture à vos dossiers.
- Communiquer directement via la messagerie avec les personnes en charge de votre dossier.
- Enregistrer les documents relatifs à la vie de votre structure dans votre coffre-fort (RIB, statuts de l'association, derniers bilans comptables)

Cliquez [ici](#) pour accéder à la plateforme STARS-FIR

Calendrier

L'accès à STARS-FIR, pour le dépôt des projets, s'étendra du 30 octobre 2027 jusqu'au 30 décembre 2026.

Attention : à moins d'avoir conclu une convention pluriannuelle avec l'ARS, le renouvellement du financement de votre action n'est pas automatique. Si votre projet a été validé en 2026 et que vous souhaitez le poursuivre, il faudra déposer une nouvelle demande sur STARS FIR.

Pièces obligatoires

STARS-FIR vous permet d'attacher des pièces jointes à vos projets. Celles-ci seront à importer dans l'onglet « Pièces jointes »

Votre dossier de demande doit **obligatoirement** comporter les pièces suivantes, faute de quoi il sera jugé irrecevable :

Uniquement pour les associations :

- Les Statuts *
- La liste des membres du Bureau
- Déclaration au Journal Officiel

Pour tout opérateur :

- RIB *
- Les Comptes annuels certifiés N-1 (ou bilan/compte de résultat le cas échéant) *
- Dernier rapport d'activité global de la structure (type : Bilan d'exécution)
- Tableau des effectifs de la structure (type : Moyens matériels et humains de l'établissement)
- Budget N du(des) projet(s) (type : Budget prévisionnel)

- Budget N global de la structure (type : Budget prévisionnel)

* Nous vous encourageons à enregistrer ces pièces dans le coffre-fort de la plateforme STARS-FIR pour votre organisme, elles seront ainsi présentes par défaut dans tous vos futurs projets.

Pour vous aider dans vos démarches

Une boîte à outils est à votre disposition pour vous guider :

- Les capsules vidéos vous accompagnant pas à pas (Capsules 1/2 | Capsules 2/2)
- Le Webinaire dédié au STARS-FIR du 27 mars 2025
- Le manuel d'utilisation STARS-FIR ARS La Réunion
- La Foire aux questions
- Pas à pas comptes et projets STARS FIR

La cellule FIR pourra aussi vous aider à déposer votre projet finalisé sur rendez-vous, à solliciter à l'adresse suivante : ars-reunion-fir@ars.sante.fr

Cliquez ici pour accéder à la plateforme STARS-FIR

<https://www.lareunion.ars.sante.fr/fonds-dintervention-regional-fir-2026>